



Tremblement de terre des 16 et 17 juin 2023

Information

Dommmages constatés sur un bien

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Adresse et désignation du bâtiment endommagé :

Préciser s'il agit de :

- une maison individuelle
- un bâtiment isolé
- un bien collectif
- un entrepôt
- autre :

Description sommaire des dégâts apparents :

Photos annexées : oui non

Devis ou justificatifs de facture si disponibles : oui non

Déclaration d'assurance faite : oui non

SIGNATURE

Le présent document est établi pour la constitution d'un dossier de reconnaissance de catastrophe naturelle par votre commune auprès de la Préfecture de Deux-Sèvres.

La victime doit établir sans délai, en parallèle, une déclaration de sinistre auprès de son assureur.